

LE SOCIALISME EN DANGER

par Domela NIEUWENHUIS

- d'après la troisième édition -

- 1897 -

Cinquième partie - UN REVIREMENT DANS LES IDEES MORALES.

Que de difficultés à surmonter lorsqu'on veut se défaire des idées conçues dans la jeunesse! Même en se croyant libre de beaucoup de préjugés, toujours on retrouve en soi un manque de raisonnement et on se bute à des conceptions surannées. Et tout en n'ayant en théorie, aucune accusation à formuler, on éprouve certainement, en pratique, une sorte de répugnance envers ceux qui agissent en complète opposition avec les us et coutumes.

C'est surtout le cas dans le domaine de la morale.

Qu'est-ce qu'agir selon la morale?

Se conformer aux prescriptions des mœurs.

C'est-à-dire qu'on est moral lorsqu'on vit et agit de telle façon que la majorité approuve.

Est-ce que cette morale-là est bonne?

Peut-on la défendre par la raison?

Voilà la question.

Il y a une tyrannie de la morale et comme nous sommes adversaires de toute tyrannie, nous devons également examiner celle-ci et la combattre.

Multatuli, dans ses *Idées*, fait, à ce sujet, quelques justes remarques. Il a parfaitement raison lorsqu'il prétend que le degré de liberté dépend bien plus de la morale que des lois. Que de peine l'on éprouve à faire exécuter une loi qui est en contradiction avec la morale?

«Aucun législateur, fût-il le chef d'une armée dix fois plus nombreuse que les habitants mêmes d'un pays, n'oserait imposer ce que la morale prescrit aujourd'hui. Et, d'un autre côté, nous nous conformons à une morale que nous n'accepterions pas si elle était prescrite par un législateur, quelque puissant qu'il fût».

Examinez notre manière de vivre et bientôt vous serez convaincu de la vérité de ces paroles:

«Un malfaiteur est puni de quelques années de prison... la morale y ajoute: le mépris durant toute la vie.

La loi parle d'habitants... la morale, de sujets.

La loi dit: le Roi... la morale: Sa Majesté.

La loi laisse le choix du vêtement... la morale impose tel vêtement.

La loi protège le mariage dans ses conséquences civiles... la morale fait du mariage un lien religieux,

moral, c'est-à-dire très immoral.

La loi, tout injuste qu'elle est envers la femme, la considère comme étant mineure ou sous curatelle... la morale rend la femme esclave.

La loi accepte l'enfant naturel... la morale tourmente, persécute, insulte l'enfant qui vient au monde sans passe-port.

La loi concède certains droits à la mère non mariée, plus même qu'à la femme mariée... la morale repousse cette mère, la punit, la maudit.

La loi, en fait d'éducation, concède portion légitime et égale aux enfants... la morale fait distinction entre garçons et filles pour l'éducation et instruction.

La loi ne reconnaît et ne fait payer que des contributions fixées de telle manière, avec telles stipulations... la morale fait payer des impôts à la vanité, la stupidité, le fanatisme, l'habitude, la fraude.

La loi traite la femme en mineure, mais n'empêche pas - directement, du moins - son développement intellectuel... la morale force la femme à rester ignorante et même, quand elle ne l'est pas, à le paraître.

La loi opprime de temps en temps... la morale, toujours.

Aussi stupide que soit une loi, il y a des mœurs plus stupides.

Aussi cruelle que soit une loi, il y a des mœurs plus brutales».

Et il donne encore à méditer les idées suivantes:

«Quelle est la loi qui ordonne de négliger l'éducation de vos filles? Quelle est la loi qui fait de vos femmes des ménagères sans gages? C'est la morale.

Quelle est la loi qui prescrit d'envoyer vos enfants à l'école et d'achever leur éducation en payant l'écolage? C'est la morale.

Quelle est la loi qui vous force à laisser chloroformer votre descendance par le magister pédant? C'est la morale.

Qui vous défend de donner de la jouissance à votre famille? Qui vous charge de la tourmenter avec l'église, les sermons, le catéchisme et une masse d'exercices spirituels dont elle n'a que faire parce que tout cela n'existe pas? C'est la morale.

Qui vous dit d'imposer aux autres une religion que vous-même ne pratiquez plus depuis longtemps? C'est la morale.

« Qui défend à la femme de s'occuper des intérêts

de votre maison (également ses intérêts) ainsi que des intérêts de ses enfants ? C'est la morale.

Qui vous dit de chasser votre fille lorsqu'elle devient mère d'un enfant, le fruit de l'amour, de l'inconscience... fût-ce même le fruit du désir et de l'étourderie? C'est la morale.

Qui enfin considère un faible et lâche: «C'est l'habitude» comme une excuse valable d'avoir violé les lois les plus élevées et saintes du bon sens? C'est la morale».

Tout cela prouve que la morale nous empêche souvent d'être moral. Comparez également, sur la question, le beau développement que Multatuli fait dans son *Etude libre*.

Il est impossible de décrire l'immense tyrannie de la morale sur l'humanité. Dès le berceau on empêche l'enfant de se mouvoir librement, et les parents intelligents ont une lutte ardente à soutenir contre les sages-femmes, les instituteurs, les catéchistes, les prêtres, etc..., pour empêcher que la nature de leurs enfants ne soit détournée dès le bas âge.

Les jeunes filles y sont plus exposées encore que les garçons; bien que, dans les dernières années, les idées se soient quelque peu modifiées, le principe d'une éducation de jeune fille convenable reste d'en faire «*la surveillante de l'armoire à linge et une machine brevetée pour entretenir le fonctionnement régulier du respectable sexe masculin*».

Là même où publiquement on a émis le vœu d'égalité dans l'éducation des garçons et des filles, on réagit secrètement contre cette tendance. Il existe, par exemple, des écoles moyennes où garçons et filles restent séparés, et, quoique des écoles communes fussent préférables, nous trouvons injuste dans tous les cas que l'instruction donnée dans les écoles de garçons soit plus complète que celle des filles comme cela se fait en pratique. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à comparer les deux programmes d'enseignement. Après les cinq années réglementaires d'études, la jeune fille est absolument incapable de passer l'examen de sortie prescrit pour les garçons. C'est une injustice envers les jeunes filles, car les deux programmes sont réputés être égaux et ne le sont pas en réalité.

Un nouveau système social amène une autre morale et si nous nous butons maintes fois à des idées morales qui sont la conséquence de cette nouvelle conception, c'est parce que nous n'avons pas encore su nous défaire complètement de l'ancienne opinion; trop souvent nous remettons une pièce à la robe usée. Ceci ne peut ni ne doit étonner personne; nous, les vieux, nous avons rencontré plus de difficultés que les jeunes, car nous dûmes commencer par désapprendre avant d'apprendre. Beaucoup n'ont pas su accomplir cette rude tâche jusqu'à la fin et ont dû s'arrêter en chemin.

Il faut qu'une révolution se produise dans les règles morales, et premièrement dans nos idées. Nous devons abandonner radicalement l'ancienne morale qui part d'une thèse erronée et instaurer la raison comme guide unique pour contrôler et juger nos actes. Constatons en même temps la duplicité de ceux qui sont au pouvoir et se servent de deux poids et de deux mesures, suivant que leur intérêt l'exige.

Nous en donnerons quelques exemples, tout en suppliant le lecteur de ne pas s'offenser, mais de se demander si ce que nous avançons est en opposition avec la raison car, pour nous, n'est immoral que ce qui est irraisonnable. N'oublions pas que nous ne donnons ici aucunement les bases d'une nouvelle morale; nous voulons seulement prouver le jugement hypocrite du monde.

Nos lois pénales, nos mœurs, tout est basé sur le principe de la propriété privée, mais la masse ne se demande jamais si ce principe est juste et s'il pourrait soutenir n'importe quelle discussion contre la logique et le bon sens.

Nous considérons même les transgresseurs de ces lois comme des malfaiteurs, et peut-être ne sont-ils autre chose que les pionniers d'une société meilleure, moins funeste que la nôtre.

Visitez les prisons, faites une enquête et que trouverez-vous?

Les neuf dixièmes des malfaiteurs enfermés derrière des portes verrouillées ont fauté (si cela s'appelle fauter) par misère; leur crime consiste en leur pauvreté et en ce qu'ils ont préféré tendre la main et prendre le nécessaire plutôt que de mourir de faim, obscurément, tranquillement, sans protester. Ils ont attaqué le droit sacro-saint de la propriété, ils n'ont pas voulu se soumettre à un régime d'ordre qu'ils n'ont pas créé et auquel ils refusent de se conformer.

Le professeur Albert Lange a écrit quelques mots qui sont dignes d'être portés, sur les ailes du vent, jusqu'aux confins de la terre. Les voici: il n'y a pas à attendre qu'un homme se soumette à un régime d'ordre à la création duquel il n'a pas collaboré, ordre qui ne lui donne aucune participation aux productions et jouissances de la société et lui prend même les moyens de se les procurer par son travail dans une partie quelconque du monde, aussi peu qu'on puisse attendre qu'un homme dont la tête est mise à prix tienne le moindre compte de ceux qui le persécutent. La société doit comprendre que ces déshérités, qui sortent de son sein, s'inspireront du droit du plus fort; s'ils sont nombreux, ils renverseront le régime existant et en érigeront un autre sur les ruines, sans se préoccuper s'il est meilleur ou pire. La société ne peut faire excuser la perpétuation de son droit qu'en s'efforçant continuellement de l'appliquer à tous les besoins, en supprimant les causes qui font manquer à tout droit d'atteindre son but, et même, en cas de besoin, en donnant au droit existant une base nouvelle.

Qu'on essaie seulement de renverser cette thèse et l'on s'apercevra qu'elle est irréfutable.

C'est ainsi qu'on est forcé moralement d'accepter un régime d'ordre qui force à souffrir de la faim, de la misère, à avoir des soucis, des tourments.

Quelqu'un a faim: la loi de la nature lui dit qu'il doit satisfaire aux besoins de son estomac. Il voit de la nourriture qui convient à ces besoins, la prend, est arrêté et mis en prison.

Au cas où son esprit n'est pas encore faussé par la morale, qu'on tâche d'expliquer à cet homme qu'il a mal agi, qu'il a commis une mauvaise action, qu'il est un malfaiteur... il ne le comprendra pas.

On parle de voleurs; mais qu'est-ce qu'un voleur?

C'est celui qui vole.

Oui, mais cela ne me donne guère d'explication. Que signifie voler?

C'est prendre ce qui ne vous appartient pas.

Nous n'y sommes pas encore, car ici se place la question: Qu'est-ce qui m'appartient?

Et que faut-il répliquer à cette question?

Qu'est-ce qui nous revient comme êtres humains?

Nourriture, vêtement, habitation, développement, loisirs, en un mot toutes les conditions qui garantissent notre existence.

Est-il voleur celui qui, ne possédant pas ces conditions, se les approprie? C'est absurde de le soutenir.

Et pourtant nos lois, notre morale le qualifient de voleur.

Le contraire est vrai. Les voleurs sont ceux qui empêchent les autres d'acquérir les conditions de l'existence; et ce ne sont pas seulement des voleurs, mais des assassins de leurs semblables; car prendre à quelqu'un les conditions qui assurent son existence, c'est lui prendre la vie.

Les meilleurs des précurseurs, ceux qui ont le plus d'autorité, nous apprennent la même chose.

Nous lisons de Jésus (*Évangile selon Marc*, chap.II, vers. 23-24): «*Et il arriva, un jour de sabbat que, traversant un champ de blé, ses disciples cueillirent des épis. Et les Pharisiens lui dirent: Regardez: pourquoi font-ils, le jour du sabbat, ce qui est défendu? Et il répondit: N'avez-vous jamais lu ce que fit David lorsqu'il était dans le besoin et avait faim, lui et ceux qui étaient avec lui ? Il entra dans la maison de Dieu, du temps du grand prêtre Abiathar, mangea le pain des offrandes et en donna également à ceux qui étaient avec lui, quoiqu'il ne fût permis qu'aux prêtres d'en manger?*». Quel est le sous-entendu de ce récit? Qu'il existe des lois, mais qu'il se présente des circonstances qui permettent de passer au-dessus de ces règlements. La loi prescrivait que personne, hormis les prêtres, ne pouvait manger du pain des offrandes, mais quand David et les siens eurent faim, ils transgressèrent ces arrêts. C'est-à-dire: Au-dessus des règles auxquelles on doit se conformer, il y a la loi de la conservation de soi-même et, selon Jésus, on peut enfreindre toute prescription lorsqu'on a faim. Et plus clairement: Celui qui a faim n'a pas à se préoccuper des décrets existants; pour lui il n'y a qu'un seul besoin, celui d'apaiser sa faim, et il lui est permis de le faire, même lorsque les lois le lui défendent.

Du reste, nous lisons dans le livre des Proverbes (chap.6, v.30): «*On ne doit pas mépriser le voleur qui vole pour apaiser sa faim*».

Luther, le grand réformateur auquel on érige des statues, explique de la manière suivante le dixième commandement: «*Tu ne voleras pas*» (1): «*Je sais bien quels droits précis l'on peut édicter, mais la nécessité supprime tout, même un droit; car entre nécessité et non-nécessité il y a une différence énorme qui fait changer l'aspect des circonstances et des personnes. Ce qui est juste s'il n'y a pas nécessité, est injuste en cas de nécessité. Ainsi est voleur celui qui, sans nécessité prend un pain chez le boulanger; mais il a raison lorsque c'est la faim qui le pousse à cette action, car alors on est obligé de le lui donner*».

C'est-à-dire que celui qui a faim a le droit de pourvoir aux besoins de son estomac, enfreignant toutes les lois existantes (2).

(1) Luther, *Grand Catéchisme*, t. X, de ses *Œuvres complètes*.

(2) Les catholiques appliquent également le même principe, lorsque c'est au profit de leur boutique. Marotte, vicaire général de l'évêque de Verdun (1874), dit : page 181 de son *Cours complet d'instruction chrétienne à l'usage des écoles chrétiennes*, ouvrage publié avec l'approbation des évêques.

Est-il permis de commettre une mauvaise action ou de s'en réjouir, quel que soit le profit qu'elle rapporte?

La loi de la conservation de soi-même est au-dessus de toutes autres lois.

C'était également l'opinion de Frédéric (surnommé à tort le Grand), le roi-philosophe bien connu, lorsqu'il écrivait à d'Alembert, dans une lettre datée du 3 avril 1770:

«Lorsqu'un ménage est dépourvu de toutes ressources et se trouve dans l'état misérable que vous esquissez, je n'hésiterais pas à déclarer que pour lui le vol est autorisé:

1- Parce que ce ménage n'a rencontré partout que des refus au lieu de secours.

2- Parce que ce serait un plus grand crime d'occasionner la mort de l'homme et celle de sa femme et de ses enfants que de prendre à quelqu'un le superflu.

3- Parce que leur dessein de voler est bon et que l'acte lui-même devient une nécessité inévitable.

J'ai même la conviction qu'on ne trouverait aucun tribunal qui, en pareille occurrence, n'acquitterait un voleur, si la vérité des circonstances était constatée. Les liens de la société sont basés sur des services réciproques; mais lorsque cette société se compose d'hommes sans pitié, toute obligation est rompue et on revient à l'état primitif, où le droit du plus fort prime tout».

On ne pourrait le dire plus clairement.

Et pourtant tous les tribunaux continuent de nos jours à condamner en pareilles circonstances.

Le tant exalté cardinal Manning a dit: *«La nécessité ne connaît pas de loi et l'homme qui a faim a un droit naturel sur une partie du pain de son voisin».*

C'est toujours la même thèse, et nous constatons que tous, en théorie, sont d'accord: Si vous demandez du travail et qu'on le refuse, vous demanderez du pain; si on vous refuse du travail et du pain, eh bien! vous avez le droit de prendre du pain.

Car, il y a un droit qui s'élève au-dessus de tous les autres: c'est le droit à la vie. - *Primum vivere* (vivre d'abord) est un vieux précepte.

Et pourtant, partout notre droit pénal est en contradiction flagrante avec ce précepte; la morale condamne l'homme qui, poussé par la faim, vole.

Nous avons l'intime conviction que la propriété privée est la cause du plus grand nombre, sinon de tous les délits; et pourtant nous sommes forcés d'inculquer de bonne, heure à nos enfants le principe de la propriété privée. Laissez grandir l'enfant simplement et naturellement, il prendra selon son goût et ses besoins, sans s'occuper quel est le possesseur de la chose prise.

C'est nous-mêmes qui leur donnons et attisons artificiellement l'idée de «*dérober*», de «*voler*». *«C'est ta poupée; cela n'est pas à toi c'est à un autre enfant; ne touche pas ça, cela ne t'appartient pas»*, voilà ce que l'enfant entend continuellement. Plus tard, à l'école, l'instituteur développera encore cette conception de la propriété privée. Chaque enfant a son propre pupitre, reçoit sa propre plume, son propre cahier. Lorsque l'enfant prend un objet appartenant à un de ses camarades, il est puni, même si ce camarade en a plus qu'il ne lui en faut.

Tous nous inculquons à nos enfants cette conception de la propriété privée et, ce qui est plus grave,

il n'est jamais permis de commettre une mauvaise action ou de s'en réjouir à cause du profit qu'elle rapporte. Mais il est permis de se réjouir à cause d'un profit, même s'il provient d'une mauvaise action. Par exemple, un fils peut, avec plaisir, hériter de son père mort assassiné.

Est-on toujours coupable de vol lorsqu'on prend le bien d'autrui? Non. Car le cas peut se présenter que celui dont on s'approprie le bien n'a pas le droit de protester, ce qui arrive, par exemple, lorsque celui qui prend le bien d'autrui se trouve dans une profonde misère, et qu'il se contente de prendre seulement le nécessaire pour se sauver ou qu'il prend secrètement à son prochain, à titre de restitution, ce que celui-ci lui doit réellement et qu'il ne peut obtenir d'une autre manière.

Et à la page 276:

Peut-on être exempté quelquefois de l'obligation de restituer la chose volée? Oui. Quelles sont les raisons qui permettent de ne pas faire cette restitution? Ces raisons sont: 1- impuissance physique, c'est-à-dire que le débiteur ne possède rien ou se trouve dans un état de profonde misère; 2- impuissance morale, c'est-à-dire que le débiteur ne peut pas restituer sans perdre sa position acquise, sans se ruiner ou entraîner sa famille dans la misère, sans s'exposer au danger de perdre sa bonne réputation.

nous y sommes forcés en considération de l'enfant, car, si nous le laissons suivre sa nature, il aurait bientôt affaire à la police et serait envoyé par un juge intelligent (?) dans une école de correction pour y être corrompu à jamais.

Pour se donner un brevet de bonne conduite, la société a séparé les diverses conceptions d'une manière arbitraire qui a pour conséquence que, dans l'une ou l'autre classe, on approuve ce qui partout ailleurs serait désapprouvé. Ainsi l'honneur militaire exige que le soldat provoque en duel son insulteur, et cherche à le tuer. Considérons, par exemple, le commerce. Ce n'est autre chose qu'une immense fraude. Franklin a dit cette grande vérité: *«Le commerce, c'est la fraude; la guerre c'est le meurtre»*. Que veut dire commerce? C'est vendre 5, 6 francs ou plus un objet qui n'en vaut que 3, et acheter un objet qui vaut 3 francs, par exemple, à un prix beaucoup plus bas, en profitant de toutes sortes de circonstances. *Als twee ruilen, moet er een huilen (de l'acheteur et du vendeur, un des deux est trompé)*, dit le proverbe populaire; ce qui prouve que, dans le commerce, il y en a toujours un qui est trompé, c'est-à-dire qu'il y a également un trompeur. Une bande de voleurs qui ont l'un envers l'autre quelque considération n'en reste pas moins une bande de voleurs. C'est ainsi que cela se passe dans le commerce. Mais lorsqu'on ne se soumet pas à ces habitudes, peut-on être qualifié directement du nom de coquin, de trompeur, etc.

Il me fut toujours impossible de voir une différence entre l'ordinaire duperie et le commerce. Le commerce n'est qu'une duperie en grand. Celui qui dispose de grands capitaux n'admet pas les flibustiers et, en faisant beaucoup de bruit, il tâche d'attirer l'attention sur eux comme voleurs, afin de détourner cette attention de lui-même.

Tolstoï a dit du marchand: *«Tout son commerce est basé sur une suite de tromperies; il spéculé sur l'ignorance ou la misère; il achète les marchandises au-dessous de leur valeur et les vend au-dessus. On serait enclin à croire que l'homme, dont toute l'activité repose sur ce qu'il considère lui-même comme tromperie, devrait rougir de sa profession et n'oserait se dire chrétien ou libéral tant qu'il continue à exercer son commerce»*.

Parlant du fabricant, il dit *«que c'est un homme dont tout le revenu se compose des salaires retenus aux ouvriers et dont la profession est basée sur un travail forcé et extravagant qui ruine des générations entières»*.

D'un employé civil, religieux ou militaire il dit *«qu'il sert l'Etat pour satisfaire son ambition, ou, ce qui arrive le plus souvent, pour jouir d'appointements que le peuple travailleur paye, s'il ne vole pas directement l'argent au trésor, ce qui arrive rarement; pourtant il se considère et est considéré par ses pairs comme le membre le plus utile et le plus vertueux de la société»*.

Il dit d'un juge, d'un procureur *«qui sait que, d'après son verdict ou son réquisitoire, des centaines, des milliers de malheureux, arrachés à leur famille, sont enfermés en prison ou envoyés au bagne, perdent la raison, se suicident en se coupant les veines, se laissent mourir de faim»*, il dit que ce juge et ce procureur *«sont tellement dominés par l'hypocrisie, qu'eux-mêmes, leurs confrères, leurs enfants, leur famille sont convaincus qu'il leur est possible en même temps d'être très bons et très sensibles»*.

En effet, le monde est rempli d'hypocrisie et la plupart des hommes en sont tellement pénétrés que plus rien ne peut exciter leur indignation: tout au plus se contentent-ils de rire d'une manière outrageante.

Aujourd'hui, maint commerçant solide et honnête(!) s'applique à combattre la flibusterie commerciale; mais en quoi leur commerce en diffère-t-il?

Dernièrement le journal *Dagblad van Zuid-Holland en 's Gravenhage* contenait une correspondance londonienne dans laquelle l'auteur brisait une lance contre la flibusterie: *«Le capital du flibustier commercial est son impudence; son matériel consiste en papier à lettres avec de ronflants en-tête joliment imprimés, un porte-plume et quelques plumes. L'impudence ne lui coûte rien, car elle est probablement un héritage paternel; quant au papier et aux plumes, il les obtient à crédit par l'entremise d'un collègue qui lui offre généreusement de «l'établir» comme «commerçant pour effets volés»*.

Combien de maisons de commerce, aujourd'hui respectables et respectées, doivent leur prospérité

à de fausses nouvelles, des filouteries, des chiffres falsifiés? Nathan Rothschild, par exemple, a commencé l'amoncellement de l'immense fortune de sa maison en portant directement à Londres la fausse nouvelle de la défaite des puissances alliées à Waterloo. Immédiatement les rentes de ces Etats baissèrent dans une proportion extraordinaire, tandis que Rothschild fit acheter sous main, par ses agents, les titres en baisse. Une fois la vérité connue, il frappa son grand coup et, grâce à sa flibusterie, «gagna» des millions.

Examinez l'une après l'autre les grandes fortunes et vous rencontrerez maint fait équivalent.

Le crédit constitue-t-il dans notre société un bien ou un mal? Nous pensons que c'est un mal; et pourtant, comment le commerce existerait-il sans crédit? Par conséquent la base est mauvaise. Que font les flibustiers? Ils sapent le crédit, c'est-à-dire qu'ils exécutent une besogne méritoire.

Je ne prends nullement le flibustier sous ma protection; j'ai même une aversion innée pour la flibusterie, préjugé, probablement, mais je mets le flibustier au niveau du commerçant, dont l'«*honnêteté*» et la «*bonne foi*» sont pour moi sans valeur.

Voici un échantillon d'honnêteté commerciale, qui me fut raconté au cours d'une conversation avec un grand commerçant unanimement respecté. Il faisait, entre autres, le commerce de l'indigo et avait vendu à une maison étrangère, sur échantillon, un indigo de deuxième qualité. Le client refusa la marchandise parce qu'elle n'était pas conforme à l'échantillon.

Ceci était inexact. Mais mon commerçant connaissait son monde et savait que le directeur de la firme en question n'était pas grand connaisseur de l'article. Que fit-il? Il changea l'échantillon et vendit à cette firme, comme marchandise de première qualité, la marchandise refusée. Outre son courtage, il réalisa du coup un bénéfice de 30.000 florins. Le commerçant me raconta la chose comme une prouesse, une action dont il se glorifiait. Je le blâmai et cela donna lieu à un échange de vues qui m'apprit sous quel jour mon commerçant envisageait l'honnêteté. A ma demande de ce qu'il comprenait par honnêteté, il me répondit: Supposez que vous ne faites pas le commerce de l'indigo et que vous me demandiez de vous en procurer; eh bien, si dans ce cas je ne fournis pas de bonne marchandise, je ne suis pas honnête, car vous n'êtes pas de la partie et c'est un service d'ami que je vous rends; mais lorsque quelqu'un fait le commerce de l'indigo, il croit s'y connaître et n'a qu'à ouvrir les yeux.

Voilà comment cet homme concevait l'honnêteté. Cela prouve que dans le commerce également il y a des conceptions d'honnêteté; seulement, elles diffèrent beaucoup les unes des autres.

Luther a dit très justement: *«L'usurier s'exprime ainsi: Mon cher, comme il est d'usage actuellement, je rends un grand service à mon prochain en lui prêtant cent florins à cinq, six, dix pour cent d'intérêt et il me remercie de ce prêt comme d'un bienfait extraordinaire. Ne puis-je accepter cet intérêt sans remords, la conscience tranquille? Comment peut-on considérer un bienfait comme de l'usure? Et je réponds: Ne vous occupez pas de ceux qui ergotent, tenez-vous-en au texte: On ne prendra ni plus ni mieux pour le prêt. Prendre mieux ou plus, c'est de l'usure et non un service rendu, c'est faire du préjudice à son prochain, comme si on le volait»*. Et il ajoute: *«Tout ce que l'on considère comme service et bienfait ne constitue pas un bienfait ou un service rendu: l'homme et la femme adultères se rendent réciproquement service et agrément; un guerrier rend un grand service à un assassin ou incendiaire en l'aidant à voler en pleine rue, combattre les habitants et conquérir le pays»*.

Et quelle que soit la dénomination que l'on applique à la chose, elle reste la même... Le «*commerçant en marchandises*» ne sera content que s'il «*gagne*» 40 à 50%, le commerçant en argent est considéré comme un usurier s'il demande 10%. Pourquoi? Le sucre et le café diffèrent-ils, comme marchandise, de l'argent et de l'or? Jamais on n'a su fixer les limites du bénéfice acceptable, c'est-à-dire la rente et l'usure. Tout bénéfice est en réalité un vol et que ce soit 1 ou 50%, le principe reste intact. La possibilité de payer un bénéfice prouve que, d'une manière ou d'une autre, on a volé sur le travail; car, si le travail avait reçu le salaire lui revenant, il ne resterait plus rien pour payer un bénéfice.

Toutes les lois contre l'usure furent et sont inefficaces, car toujours on a su éviter leurs effets. Il n'existe aucun argument pour défendre l'honnêteté du commerce et condamner la flibusterie; entre les

deux il y a qu'une différence relative. Le commerce actuel n'est en réalité que de la flibusterie.

Je crois même que les flibustiers jouent un certain rôle dans la démolition de la société actuelle, car ils aident à supprimer le crédit et fournissent par là un moyen de rendre instable et impossible la propriété privée.

Le faux-monnayage est puni de peines excessivement dures. Pourquoi? Parce que les Etats veulent conserver le monopole du faux-monnayage. En réalité, tous les Etats fabriquent actuellement de la fausse monnaie, sans parler des rois de jadis qui, tous, étaient de faux-monnayeurs. Que font les gouvernements?

Ils frappent des pièces de monnaie indiquant une valeur de 5 francs et pourtant la valeur réelle est d'un peu moins de la moitié. La pièce n'a pas sa valeur et nous sommes forcés quand même de l'accepter pour la valeur qu'elle mentionne. Qu'un particulier agisse comme le gouvernement, qu'il achète de l'argent et le convertisse en argent monnayé, de manière à bénéficier de la moitié, il sera poursuivi comme faux monnayeur.

Un journal hebdomadaire, *De Amsterdammer*, publia l'année passée une gravure assez curieuse, représentant le ministre de la justice assis à une table; à l'avant-plan, se débattant entre les mains de deux policiers un économiste réputé, M. Pierson, ministre des finances.

Voici la légende de la gravure:

M. Pierson. - *Laissez-moi, je suis le représentant de l'Etat néerlandais.*

Les policiers. - *Ta, ta, ta! Ce gaillard se trouve à la tête d'une bande qui émet des florins ne valant que 47 cents.*

L'enfant apprend de bonne heure qu'il doit à ses parents obéissance et amour. Un des commandements de l'Eglise dit: Respectez votre père et votre mère. Mais quel commandement oblige les parents à respecter leurs enfants? A juste titre Multatuli a appelé ce commandement une règle inventée pour les besoins des parents dont la mentalité est déséquilibrée et qui sont trop paresseux ou n'ont pas assez de cœur pour mériter d'être aimés. Il dit très justement: «*Mes enfants, vous ne me devrez aucune reconnaissance pour ce que je fis après votre naissance ni même pour celle-ci. L'amour trouve sa récompense en soi*». Je ne puis exiger de l'amour «*pour un acte que j'ai posé sans penser aucunement à vous, parce que j'ai fait un acte avant que vous fussiez au monde*». Pourquoi les enfants doivent-ils être reconnaissants envers leurs parents puisque, pour la grande majorité, la vie n'est qu'une série ininterrompue de peines et de misères?

Combien les relations entre l'homme et la femme sont fausses; combien de préjugés persistent dans le domaine sexuel. Max Nordau a intitulé une de ses œuvres: *Les Mensonges de la société*. Il y traite du mensonge religieux, du mensonge monarchico-aristocratique, du mensonge politique, du mensonge économique et du mensonge du mariage.

C'est, en réalité, un livre très instructif, susceptible d'être complété à l'infini; car notre société est tellement imprégnée du mensonge, que tous nous sommes forcés de mentir. Qu'on essaie seulement d'être vrai, sous tous les rapports et envers tous, on n'y réussira pas, ne fût-ce qu'un seul jour, dans une société mensongère comme la nôtre.

Et tous ceux, hommes et femmes, qui ont entrepris dans tous les domaines, la lutte contre le mensonge, le préjugé et l'hypocrisie, sont considérés comme des fous, des déséquilibrés ou des neurasthétiques, dont on admire les œuvres, mais dont on combat à outrance les principes.

Tolstoï, dans *le Royaume de Dieu est en vous*, plaidoyer éloquent contre le militarisme, dans lequel, au nom du Christ, il condamne la société chrétienne, considère que les hommes sont enchaînés dans un cercle de fer et de force, dont ils ne parviennent pas à se délivrer. Cette influence sur l'humanité est due à quatre causes qui se complètent:

1- La peur; 2- La corruption; 3- L'hypnotisation du peuple; 4- Le militarisme, grâce auquel les gouvernements détiennent le pouvoir.

Tous les hommes à peu près ont la conviction que leurs actes sont mauvais; très peu osent remonter le courant ou braver l'opinion publique. C'est justement cette contradiction qui existe entre la conviction et les actes qui donne au monde son masque d'hypocrisie.

La majorité des hommes sont ou prétendent être de vrais chrétiens, et l'un après l'autre ils battent en brèche les principes du Christ, ou du moins ce qui est considéré comme étant de lui.

Comparez à la réalité la loi des dix commandements! Quel contraste!

«*Dieu en vain tu ne prendras*», ce qui, en d'autres mots, signifie: *Tu ne jureras pas*; ce commandement a été rendu plus compréhensible encore par les paroles du Christ: Que ton «*oui*» soit oui et ton «*non*» non; autrement, c'est mal. Celui qui refuse de prêter serment est bafoué et voit nombre de relations se détourner de lui.

«*Tes père et mère honoreras*», dit le commandement. Nous en avons dit quelques mots précédemment.

«*Les dimanches tu garderas*», - et les ouvriers sont condamnés à un travail excessif, qui ne laisse à la majorité d'entre eux aucun jour de repos. S'ils demandent à leurs patrons l'introduction de ce principe, ils sont renvoyés.

«*Homicide point ne feras*», - et tous les peuples chrétiens sont armés jusqu'aux dents pour s'entre-tuer. Malheur à celui qui refuse de s'exercer dans l'art de tuer, on lui rendra la vie impossible. Les prêtres de l'église même bénissent les armes et les drapeaux avant la bataille.

«*L'œuvre de chair ne désireras qu'en mariage seulement*», - et les rapports matrimoniaux sont tels qu'on peut affirmer sans crainte qu'il y a deux sortes de prostitution: la prostitution extra-conjugale et la prostitution intra-conjugale, car le mariage a été avili à une prostitution légale. Dans le mariage, lorsque l'argent prend la place de l'amour, il est inévitable que la prostitution en forme le complément.

«*Tu ne voleras pas*», - et nous vivons dans une société à laquelle s'applique parfaitement ce que Burmeister dit des Brésiliens: «*Chacun fait ce qu'il croit pouvoir faire impunément, trompe, vole, exploite son prochain autant que possible, assuré qu'il est que les autres en agissent de même envers lui*».

«*Point de faux serment ne feras*», - et chaque jour nous voyons les hommes s'entre-nuire par de faux serments.

C'est une lutte générale de tous contre tous et où l'on ne craint pas de faire appel aux moyens les plus vils.

«*Bien d'autrui ne désireras*», - et cela dans une société où, par la misère des uns, les appétits des autres prennent de dangereuses proportions, de manière que chacun est exposé aux convoitises de son prochain.

Toutes les morales prescrivent quantité de commandements ou plutôt d'interdictions. Il est impossible d'établir ainsi une base convenant à une morale saine nous permettant de penser, de chercher et d'agir en conséquence de nos pensées et de nos aspirations. La morale indépendante sera donc tout autre que celle qu'on a prêchée jusqu'à ce jour.

Et pourtant tous ces commandements sont littéralement foulés aux pieds, car la bouche les prêche et en réalité on ne les exécute pas. Tout homme pensant doit être frappé par l'immensité de l'abîme qui existe entre l'idéal et la réalité. Prenez le précepte chrétien «*Faites aux autres ce que vous voudriez qu'on vous fit*» et faites-en la base d'une société socialiste. Pourtant les adversaires les plus acharnés des socialistes sont justement les chrétiens, (mais ils n'ont de chrétien que le nom, afin de pouvoir mieux renier la doctrine).

Notre organisation sociale entière est basée sur l'hypocrisie, soutenue et maintenue par la force.

L'homme intelligent peut-il approuver pareille société?

Tout, absolument tout, devra être changé lorsque la société aura brisé les chaînes économiques qui l'enserrent.

L'art lui-même n'est que de l'adresse. Et il n'en peut être autrement, car ce ne sont pas de nobles aspirations qui poussent l'artiste à créer, mais l'esprit de lucre, et l'artiste, s'il ne veut pas mourir de faim, doit plier son talent au goût (bon ou mauvais) des Mécènes qui, pour la plupart, sont des parvenus millionnaires.

La science n'est qu'un amas de connaissances comprimées dans la gaîne des notions académiques. Combien peu parmi les pionniers de la science occupent une chaire dans nos universités? A juste titre Busken Huet a dit: «*Les murs des chambres sénatoriales de nos académies sont couverts de portraits de savants de moyenne valeur. Les portraits des vrais pionniers manquent*».

Une révision de chaque branche de la science s'impose et nous trouverions beaucoup à changer si jamais une révolution nous délivrait du joug qui pèse si lourdement sur la société. Au commencement, on ne saura peut-être pas bien par où commencer. Tout un nettoyage devra se faire dans nos bibliothèques, remplies de livres sans valeur ni vérité, qui ont été écrits, non pour l'avancement de la science, mais pour plaire à ceux qui détiennent le pouvoir et leur fournir ainsi des arguments avocassiers, derrière lesquels ils se cachent et font semblant de défendre le droit et la société.

J'ai été impressionné par la phrase suivante, recueillie dans la *Morale sans obligation ni sanction*, le beau livre du philosophe Guyau: «*Nous n'avons pas assez de nous-mêmes; nous avons plus de pleurs qu'il n'en faut pour notre propre souffrance, plus de joie qu'il n'est juste d'en avoir pour notre propre existence*». Ces paroles ne contiennent-elles pas la base de la morale? Car, bon gré, mal gré, on doit marcher et, si l'on n'avance pas, on est entraîné par les autres. «*On ressent le besoin d'aider les autres, de donner également un coup d'épaule pour faire avancer le char que l'humanité traîne si péniblement*». Ce même besoin, que l'on retrouve chez tous les animaux sociaux, a son plus grand développement chez l'homme, qui ferme, du reste, la série des animaux sociaux.

Qu'à cette oeuvre chacun travaille, dans la mesure de ses forces, et, ne se confine pas, par préjugé, dans un cercle étroit; que chacun ouvre les yeux sur le vaste monde qui nous entoure, ne condamnant pas, mais expliquant les actes d'autrui, quelque différents qu'ils soient des nôtres. Alors, un jour, on pourra nous appliquer les belles paroles de Longfellow:

*Laisse une empreinte
Dans le sable du temps,
Peut-être un jour,
Rendra-t-elle le courage à celui
Qui est ballotté par les flots de la vie
Ou jeté sur la côte.*

FIN
